

Martin, Perrotti; les *Traité de thérapeutique* de Barbier, Bayle, Bégin, Bouchardat, Debreyne, Foy, Gibert, Guérard, Jaumes, Maire, Mérat et Dans, Motet, Moure et Martin, Plouvié, Tavernier, Troussseau et Flixou, etc.

— Photog. Le fer en sulfate dont on sert en photographie est un sel qui précipite l'argent et l'or. On le prépare en mélangeant dans une capsule de porcelaine 10 parties d'eau et 1 partie d'acide sulfurique, et en jetant dans le mélange quelques pointes de Fer ou du fil de fer ordinaire. Au bout de quelques heures, on filtre le liquide que l'on fait bouillir pour faire évaporer l'eau. Après refroidissement, on obtient des cristaux vortés de sulfate de fer pur, auquel on donne dans le commerce le nom de couperose verte.

Ce produit sert de *développeur* ou *révélateur*, c'est-à-dire que, mélangé avec de l'eau dans la proportion de 4 à 5 de sulfate pour 100 d'eau, et versé sur les plaques à leur sortie de l'appareil, il agit immédiatement ressortir l'image. En quelques instants, on voit apparaître la figure que l'on veut reproduire, et l'on agit rapidement sur la plaque avec un pinceau ou un tampon, pour enlever le sulfate au moment convenable, c'est-à-dire lorsqu'on juge qu'il a produit son effet. L'emploi du sulfate de fer comme développeur est préférable à celui de l'acide pyrogallique, parce que ce dernier décolorerait l'image, mais on reproche au sulfate de fer de ne pas toujours donner une vigueur suffisante à l'image.

Pour bien réussir à l'aide du sulfate de fer, on verse rapidement le liquide sur la plaque, quantité plus que suffisante pour la couvrir facilement; alors le sulfate de fer se mélange au nitrate d'argent dont la couche de collodion est imprégnée, et fait apparaître l'image formée par l'acide sur l'iodure de fer. Le cours mariales, les conseils de guerre, etc. Plusieurs lois postérieures, entre autres celles du 12 mai 1793 et du 21 brumaire an V, maintinrent cette peine dans la législation militaire. Les lois actuelles l'ont conservée. Elle est connue sous le nom de peine des fers ou du boulet, parce que les condamnés portaient un boulet attaché par une chaîne au rebord de sa chemise. On ne peut être condamné à la peine des fers que par un conseil de guerre régulièrement constitué. Elle est appliquée principalement au pillage, au dépouillement des morts sur le champ de bataille, au maraudage, au vol chez l'ennemi, à la vente d'effets militaires, au faux, à la violation d'une consigne, à l'insubordination grave, etc. Depuis la conquête de l'Algérie, depuis les immenses travaux de routes, d'installation et de fortification que l'administration militaire a dû faire exécuter, la peine des fers s'est souvent appliquée à celle des travaux publics, et c'est aux terrassements, aux creusements des routes, etc., que sont employés les condamnés militaires.

Enfin, la peine des fers est encore appliquée sous son vrai nom dans la marine. Elle est, suivant sa durée, peine purement disciplinaire ou peine afflictive. Comme peine disciplinaire, elle coupe le degré le plus élevé de l'échelle, et ne doit punir qu'une infraction d'une certaine gravité ou devenue plus grave par la récidive. Dans ce cas, elle ne peut être prononcée sur les vaisseaux de l'Etat que par le commandant du bâtiment ou, en son absence, par l'officier du grade immédiatement inférieur. Les matelots, novices et marins jusqu'à un grade de sous-officier inclusivement, peuvent seuls en être atteints. Elle correspond, comme gravité, en tant que peine disciplinaire, à la peine de la prison (disciplinaire aussi), applicable à l'armée de terre, et que le chef de corps peut seul appliquer aux sous-officiers, caporaux et soldats placés sous ses ordres; avec cette différence, toutefois, qu'un colonel peut prononcer quinze jours de prison contre son subordonné qui n'est pas officier, tandis qu'un commandant maritime ne peut prononcer que trois jours de fers.

Quand la peine des fers dépasse trois jours, elle prend le caractère d'une peine afflictive. Elle ne peut alors être appliquée qu'à des délits inscrits au code maritime, et ne peut être prononcée que par un tribunal régulier. En rade, ce tribunal peut varier comme composition, en raison des congés ou permissions accordés à l'état-major; mais, en mer, il est toujours composé du commandant, président, et d'un officier de chaque grade. La création de ces conseils de guerre maritimes remonte à 1806.

Pour nous résumer, nous ferons observer que la peine des fers, appliquée généralement aux autres condamnés civils, ainsi qu'à des militaires et marins, est à peu près exclusivement réservée aux délits maritimes, et spécialement aux délits commis en mer. Le soir, au branc-bas, après la prière, le capitaine d'armes donne lecture devant tout l'équipage du livre des punitions. Les hommes condamnés aux fers lisent leurs hameaux au bastingage et se rendent, sous la conduite du capitaine d'armes ou de l'un de ses aides, soit sous le gaillard d'avant, soit dans le faux-pont, selon l'endroit où est installée la barre de justice. Cet instrument se compose d'une longue tige de fer fixée à une boucle encastrée dans le pont par une de ses extrémités; l'autre passe dans un pignon au-dessus de l'assise des mâts, et est terminée par un anneau en fer, appelé boucle, est passé

au pied de chacun des condamnés, à la hauteur de la cheville; puis on les fait asseoir en rang en face de la barre de justice qu'on fait passer successivement dans chaque anneau, tout d'abord par le plus grand, et ensuite au pignon. La peine des fers tient le milieu entre le retranchement d'eau-de-vie ou de vin et la prison; elle ne peut excéder trois jours consécutifs. Les matelots sont généralement assez peu sensibles à cette punition; ils redoutent beaucoup plus la privation de vin. En mer, les hommes qui sont aux fers sont chargés d'éplucher les fayols (prononcez *fayouls*) et les gourganes qui servent au diner de l'équipage. Cette occupation est considérée par eux comme une aggravation de peine; elle les ravale à leurs propres yeux, en les assimilant au coq de l'équipage. Dans certains cas exceptionnels, quand on est forcé d'appliquer une peine collective, on installe dans les batteries des barres de justice volantes auxquelles on embroche (c'est le terme consacré) jusqu'à trente hommes. La barre de justice, longue de 2 mètres environ, peut contenir de six à huit hommes.

C'est évidemment le progrès des mœurs modernes qui a fait disparaître de nos codes la peine des fers, comme beaucoup d'autres punitions, plus effrayantes pour l'humanité; mais les hommes les plus compétents en droit maritime demandent avec instances le maintien de la peine des fers pour les marins; et, en présence de dangers qui se produisent d'insubordination en pleine mer, en présence de la position exceptionnelle critique d'un faible état-major au milieu d'un équipage nombreux, on est entraîné à recourir à cette peine, et on se méfierait de la sauvegarde du principe d'autorité, doivent être prises en très-sérieuse considération, et sans dominer les questions d'humanité, doivent venir en ligne de compte avec elles.

— Blas. Plusieurs sortes de fers figurent dans les armoiries, tels que le fer de lance, le javaloir, de pique, de flèche, etc. On y rencontre également des fers à cheval. Ceux-ci sont ordinairement représentés la pointe en haut, et lorsque les saints sont d'un email différent, on les élève au-dessus.

Viton Saint-Allais fait observer que ces dénominations de fer de flèche, fer de lance, fer de pique, fer de javaloir, etc., qui l'usage a consacré, sont au fond très-vicieuses. Puisqu'on ne dit pas un fer de marteau, on ne devrait pas dire un fer de flèche, de lance, etc. Il semble, en disant fer de pique, qu'on entend que le bâton soit la pique, et que le fer n'en soit que l'accessoire. On peut facilement se convaincre de l'exactitude de ces dénominations, en parcourant les ouvrages de nos fondeurs, HALLERBARD, JAVALOIR, LANCE, PIQUE, etc. On se sert du terme *démantché* pour exprimer qu'un marteau n'a point de manche; on aurait dû trouver un terme pour les fers sans manche, les piques, etc., qui sont dans le même cas.

Quoi qu'il en soit, ces expressions ayant été sanctionnées par l'emploi qu'on en fait les héraldistes, il faut bien s'en servir sous peine de n'être pas compris.

— Bot. *Bois de fer*. Le bois de fer ne constitue pas une espèce botanique; cette expression vague s'applique à un grand nombre de végétaux n'ayant pour caractère commun que l'extrême dureté de leur bois, et qu'il est impossible de faire arriver ces animaux vivants à la ménagerie du Muséum, à cause de l'horreur qu'ils inspirent. Aucun marin ne veut s'en charger.

— Esquisses et rapidement ce qu'on sait des mœurs des bôtrops. De tous les serpents venimeux, c'est celui qui offrirait l'exemple de la plus effrayante fécondité. M. Huc a vu une portée de soixante-sept serpenteaux. Ceux-ci sont faibles à leur naissance et très-heureusement soumis à des causes nombreuses de mortalité. Tous les animaux domestiques, les poules même, les dérisent. Une croyance assez répandue est que les serpenteaux sont quelquefois dévorés par leur mère. L'époque du part est peu connue; on ne sait pas non plus s'il a lieu une ou deux fois dans l'année. Ce point serait pourtant très-important à déterminer, dans le cas où l'on voudrait organiser des chasses ou battues. Le fer de lance se trouve partout, dans les grands bois comme dans les habitations. Les halliers, les broussailles, tous les lieux mal tenus, voilà ses domaines. Il se glisse assez souvent dans les jardins et les maisons de campagne, et se rencontre aussi, quoique rarement, dans l'intérieur des villes. « Une chose surprenante, dit encore M. Ruz de Lavison, c'est qu'avec la passion qu'on dit exister ici pour les maléfices, on ne se soit jamais servi du serpent comme instrument pour imaginer l'horrible fable d'Atar-Gull qui porte un serpent dans la chambre nuptiale de sa jeune maîtresse pour lui donner change de peau plusieurs fois dans l'année. Quand ce moment approche, sa jeune maîtresse momentanément, dit-on, à cause de l'épiderme qui se détache de devant la corne et une fois comme une tige. Pendant les deux ou trois jours qui suivent la nuit, il est plus faible, plus crédule et, par conséquent, plus redoutable. Ce serpent s'enroule ou se lève tou-

jours dans le même sens, c'est-à-dire de droite à gauche. On dit que, saisi par la queue et tenu droit comme un bâton, la tête en bas, il ne peut qu'écarter le cou, et qu'il ne peut qu'écarter le cou pour mourir celui qui le tient, pourvu que celui-ci ait la précaution de tourner de son côté la face inférieure ou ventrale de l'animal. Il est certain que la queue ne peut plus servir de point d'appui. La chair du *fer de lance* est généralement pâle; on assure qu'elle est bonne à manger; il est démontré qu'elle ne peut être nuisible. Nous ne décrirons pas ici l'appareil à vent qui contribue beaucoup à donner dans l'imagination des poètes. Le *fer de lance* n'est pas moins avec l'homme dans un état d'hostilité continuelle. Sans doute, les effets de la peur contribuent beaucoup à donner au caractère plus dangereux.

Signalons aussi ce fait, observé chez d'autres espèces, que le venin s'épuise par les morsures, ce qui rend le danger d'autant plus grand qu'il y a plus longtemps que l'animal n'a piqué. Cette morsure produit souvent la mort, tantôt subite, instantanée, tantôt plus ou moins lente, quelquefois sans aucun symptôme préalable; d'autres fois, précédée de troubles nerveux de congestion pulmonaire, de phlegmons ou de lésions aux intestins. Quand cette morsure n'est pas mortelle, elle peut néanmoins mener lieu à des abcès, à des gangrènes partielles, des fistules, des tumeurs, des paralysies des sens ou du mouvement, à la névralgie, au trouble de l'intelligence, à l'hypochondrie, etc.

Il y a quelque chose de plus dangereux que la morsure du serpent, c'est le traitement, souvent intellectuel et barbare, par lequel on aggrave les accidents qu'on a la prétention de combattre; car, il faut bien en convenir, à la Martinique comme en Europe, la médecine des bêtises est encore le pas aux remèdes de bonnes femmes. Ici, ce sont toujours les nègres qui, sous le nom de *panseurs*, jouissent du privilège de traiter les accidents. Les tonneaux de charbon, les magiques forment, avec le tafia, la base de cette thérapeutique sauvage, qui appelle à son secours les substances les plus diverses, toutes les herbes de la Saint-Jean. Toutefois, parmi les spécifiques employés, ce n'est pas à un bouquet de cannes qu'on leur ménage pour dernier asile. Il paraîtrait néanmoins que, s'ils sont sourds à la voix de l'homme, ils peuvent entendre le bruit de ses pas.

Le serpent *fer de lance* habite partout et jusque dans les habitations. Nul ne peut se croire à l'abri de ses funestes atteintes. Tel est pourtant l'empire de l'habitude, de l'apathie naturelle et de l'habitude, que l'on ne craint presque rien pour se débarrasser de ce dangereux reptile. On semble s'être résigné à vivre avec son ennemi. On dit, il est vrai, qu'en général le bôtrops n'attaque guère les autres bêtes vivantes; que, par une sage prévoyance de la nature, cet animal est d'un naturel timide, de mœurs nocturnes, et ne se jette sur l'homme que lorsqu'il est irrité; qu'on a probablement exagéré son naturel machant et la nombre des victimes qu'il a faites, etc. L'étude des mœurs des serpents venimeux, et en particulier du *fer de lance*, présente, du reste, on le comprend sans peine, de nombreuses difficultés, malgré le secours que peuvent offrir les observations et les reptiles, dans l'état de captivité, dit Dugès, ont la plus grande répugnance à se livrer, surtout en présence de l'homme, aux actes qui leur sont propres. En effet, à l'égard de M. Ruz de Lavison, placé sous la captivité de nos regards, le *fer de lance* dissimule, se contient, se résigne. Il offre les deux grandeurs de la résignation: le silence et l'immobilité, et, dans le cas où l'on voudrait impossible de faire arriver ces animaux vivants à la ménagerie du Muséum, à cause de l'horreur qu'ils inspirent. Aucun marin ne veut s'en charger.

— Erpét. *Fer de lance*. On a longtemps regardé le serpent à sonnettes comme l'espèce la plus dangereuse parmi les ophidiens venimeux. Il paraît que ce rang revient de droit au bôtrops lancéolé, vulgairement appelé *fer de lance*. Ce reptile, malheureusement trop répandu à la Martinique, à Sainte-Lucie et dans quelques îles voisines, est le plus grand fléau de ces belles colonies. Il présente la forme générale qui caractérise les serpents. Sa tête est aplatie et triangulaire, ce qui l'a fait rapporter d'abord au genre trigonocéphale. Les os maxillaires s'écartent latéralement du corps de l'animal; il en résulte cette forme allongée en *fer de lance* qui lui a valu ses dénominations. Les yeux sont petits et saillant. Cette disposition est plus visible encore lorsque la tête est dépouillée de sa peau. La longueur de cette espèce dépasse rarement 2 mètres. Les anciens historiens de la Martinique citent des individus beaucoup plus grands. Faut-il voir dans leur assertion un des effets de l'exagération que produit la peur, ou faut-il admettre que la dimension des serpents a diminué en même temps que sur le continent? C'est une question à laquelle il serait difficile de répondre. Le *fer de lance* présente de nombreuses variétés de couleur. Il change de peau plusieurs fois dans l'année. Quand ce moment approche, sa jeune maîtresse momentanément, dit-on, à cause de l'épiderme qui se détache de devant la corne et une fois comme une tige. Pendant les deux ou trois jours qui suivent la nuit, il est plus faible, plus crédule et, par conséquent, plus redoutable. Ce serpent s'enroule ou se lève tou-

jours dans le même sens, c'est-à-dire de droite à gauche. On dit que, saisi par la queue et tenu droit comme un bâton, la tête en bas, il ne peut qu'écarter le cou, et qu'il ne peut qu'écarter le cou pour mourir celui qui le tient, pourvu que celui-ci ait la précaution de tourner de son côté la face inférieure ou ventrale de l'animal. Il est certain que la queue ne peut plus servir de point d'appui. La chair du *fer de lance* est généralement pâle; on assure qu'elle est bonne à manger; il est démontré qu'elle ne peut être nuisible. Nous ne décrirons pas ici l'appareil à vent qui contribue beaucoup à donner dans l'imagination des poètes. Le *fer de lance* n'est pas moins avec l'homme dans un état d'hostilité continuelle. Sans doute, les effets de la peur contribuent beaucoup à donner au caractère plus dangereux.

Signalons aussi ce fait, observé chez d'autres espèces, que le venin s'épuise par les morsures, ce qui rend le danger d'autant plus grand qu'il y a plus longtemps que l'animal n'a piqué. Cette morsure produit souvent la mort, tantôt subite, instantanée, tantôt plus ou moins lente, quelquefois sans aucun symptôme préalable; d'autres fois, précédée de troubles nerveux de congestion pulmonaire, de phlegmons ou de lésions aux intestins. Quand cette morsure n'est pas mortelle, elle peut néanmoins mener lieu à des abcès, à des gangrènes partielles, des fistules, des tumeurs, des paralysies des sens ou du mouvement, à la névralgie, au trouble de l'intelligence, à l'hypochondrie, etc.

Il y a quelque chose de plus dangereux que la morsure du serpent, c'est le traitement, souvent intellectuel et barbare, par lequel on aggrave les accidents qu'on a la prétention de combattre; car, il faut bien en convenir, à la Martinique comme en Europe, la médecine des bêtises est encore le pas aux remèdes de bonnes femmes. Ici, ce sont toujours les nègres qui, sous le nom de *panseurs*, jouissent du privilège de traiter les accidents. Les tonneaux de charbon, les magiques forment, avec le tafia, la base de cette thérapeutique sauvage, qui appelle à son secours les substances les plus diverses, toutes les herbes de la Saint-Jean. Toutefois, parmi les spécifiques employés, ce n'est pas à un bouquet de cannes qu'on leur ménage pour dernier asile. Il paraîtrait néanmoins que, s'ils sont sourds à la voix de l'homme, ils peuvent entendre le bruit de ses pas.

Le serpent *fer de lance* habite partout et jusque dans les habitations. Nul ne peut se croire à l'abri de ses funestes atteintes. Tel est pourtant l'empire de l'habitude, de l'apathie naturelle et de l'habitude, que l'on ne craint presque rien pour se débarrasser de ce dangereux reptile. On semble s'être résigné à vivre avec son ennemi. On dit, il est vrai, qu'en général le bôtrops n'attaque guère les autres bêtes vivantes; que, par une sage prévoyance de la nature, cet animal est d'un naturel timide, de mœurs nocturnes, et ne se jette sur l'homme que lorsqu'il est irrité; qu'on a probablement exagéré son naturel machant et la nombre des victimes qu'il a faites, etc. L'étude des mœurs des serpents venimeux, et en particulier du *fer de lance*, présente, du reste, on le comprend sans peine, de nombreuses difficultés, malgré le secours que peuvent offrir les observations et les reptiles, dans l'état de captivité, dit Dugès, ont la plus grande répugnance à se livrer, surtout en présence de l'homme, aux actes qui leur sont propres. En effet, à l'égard de M. Ruz de Lavison, placé sous la captivité de nos regards, le *fer de lance* dissimule, se contient, se résigne. Il offre les deux grandeurs de la résignation: le silence et l'immobilité, et, dans le cas où l'on voudrait impossible de faire arriver ces animaux vivants à la ménagerie du Muséum, à cause de l'horreur qu'ils inspirent. Aucun marin ne veut s'en charger.

— Esquisses et rapidement ce qu'on sait des mœurs des bôtrops. De tous les serpents venimeux, c'est celui qui offrirait l'exemple de la plus effrayante fécondité. M. Huc a vu une portée de soixante-sept serpenteaux. Ceux-ci sont faibles à leur naissance et très-heureusement soumis à des causes nombreuses de mortalité. Tous les animaux domestiques, les poules même, les dérisent. Une croyance assez répandue est que les serpenteaux sont quelquefois dévorés par leur mère. L'époque du part est peu connue; on ne sait pas non plus s'il a lieu une ou deux fois dans l'année. Ce point serait pourtant très-important à déterminer, dans le cas où l'on voudrait organiser des chasses ou battues. Le fer de lance se trouve partout, dans les grands bois comme dans les habitations. Les halliers, les broussailles, tous les lieux mal tenus, voilà ses domaines. Il se glisse assez souvent dans les jardins et les maisons de campagne, et se rencontre aussi, quoique rarement, dans l'intérieur des villes. « Une chose surprenante, dit encore M. Ruz de Lavison, c'est qu'avec la passion qu'on dit exister ici pour les maléfices, on ne se soit jamais servi du serpent comme instrument pour imaginer l'horrible fable d'Atar-Gull qui porte un serpent dans la chambre nuptiale de sa jeune maîtresse pour lui donner change de peau plusieurs fois dans l'année. Quand ce moment approche, sa jeune maîtresse momentanément, dit-on, à cause de l'épiderme qui se détache de devant la corne et une fois comme une tige. Pendant les deux ou trois jours qui suivent la nuit, il est plus faible, plus crédule et, par conséquent, plus redoutable. Ce serpent s'enroule ou se lève tou-

jours dans le même sens, c'est-à-dire de droite à gauche. On dit que, saisi par la queue et tenu droit comme un bâton, la tête en bas, il ne peut qu'écarter le cou, et qu'il ne peut qu'écarter le cou pour mourir celui qui le tient, pourvu que celui-ci ait la précaution de tourner de son côté la face inférieure ou ventrale de l'animal. Il est certain que la queue ne peut plus servir de point d'appui. La chair du *fer de lance* est généralement pâle; on assure qu'elle est bonne à manger; il est démontré qu'elle ne peut être nuisible. Nous ne décrirons pas ici l'appareil à vent qui contribue beaucoup à donner dans l'imagination des poètes. Le *fer de lance* n'est pas moins avec l'homme dans un état d'hostilité continuelle. Sans doute, les effets de la peur contribuent beaucoup à donner au caractère plus dangereux.

Signalons aussi ce fait, observé chez d'autres espèces, que le venin s'épuise par les morsures, ce qui rend le danger d'autant plus grand qu'il y a plus longtemps que l'animal n'a piqué. Cette morsure produit souvent la mort, tantôt subite, instantanée, tantôt plus ou moins lente, quelquefois sans aucun symptôme préalable; d'autres fois, précédée de troubles nerveux de congestion pulmonaire, de phlegmons ou de lésions aux intestins. Quand cette morsure n'est pas mortelle, elle peut néanmoins mener lieu à des abcès, à des gangrènes partielles, des fistules, des tumeurs, des paralysies des sens ou du mouvement, à la névralgie, au trouble de l'intelligence, à l'hypochondrie, etc.

Il y a quelque chose de plus dangereux que la morsure du serpent, c'est le traitement, souvent intellectuel et barbare, par lequel on aggrave les accidents qu'on a la prétention de combattre; car, il faut bien en convenir, à la Martinique comme en Europe, la médecine des bêtises est encore le pas aux remèdes de bonnes femmes. Ici, ce sont toujours les nègres qui, sous le nom de *panseurs*, jouissent du privilège de traiter les accidents. Les tonneaux de charbon, les magiques forment, avec le tafia, la base de cette thérapeutique sauvage, qui appelle à son secours les substances les plus diverses, toutes les herbes de la Saint-Jean. Toutefois, parmi les spécifiques employés, ce n'est pas à un bouquet de cannes qu'on leur ménage pour dernier asile. Il paraîtrait néanmoins que, s'ils sont sourds à la voix de l'homme, ils peuvent entendre le bruit de ses pas.

Le serpent *fer de lance* habite partout et jusque dans les habitations. Nul ne peut se croire à l'abri de ses funestes atteintes. Tel est pourtant l'empire de l'habitude, de l'apathie naturelle et de l'habitude, que l'on ne craint presque rien pour se débarrasser de ce dangereux reptile. On semble s'être résigné à vivre avec son ennemi. On dit, il est vrai, qu'en général le bôtrops n'attaque guère les autres bêtes vivantes; que, par une sage prévoyance de la nature, cet animal est d'un naturel timide, de mœurs nocturnes, et ne se jette sur l'homme que lorsqu'il est irrité; qu'on a probablement exagéré son naturel machant et la nombre des victimes qu'il a faites, etc. L'étude des mœurs des serpents venimeux, et en particulier du *fer de lance*, présente, du reste, on le comprend sans peine, de nombreuses difficultés, malgré le secours que peuvent offrir les observations et les reptiles, dans l'état de captivité, dit Dugès, ont la plus grande répugnance à se livrer, surtout en présence de l'homme, aux actes qui leur sont propres. En effet, à l'égard de M. Ruz de Lavison, placé sous la captivité de nos regards, le *fer de lance* dissimule, se contient, se résigne. Il offre les deux grandeurs de la résignation: le silence et l'immobilité, et, dans le cas où l'on voudrait impossible de faire arriver ces animaux vivants à la ménagerie du Muséum, à cause de l'horreur qu'ils inspirent. Aucun marin ne veut s'en charger.

— Esquisses et rapidement ce qu'on sait des mœurs des bôtrops. De tous les serpents venimeux, c'est celui qui offrirait l'exemple de la plus effrayante fécondité. M. Huc a vu une portée de soixante-sept serpenteaux. Ceux-ci sont faibles à leur naissance et très-heureusement soumis à des causes nombreuses de mortalité. Tous les animaux domestiques, les poules même, les dérisent. Une croyance assez répandue est que les serpenteaux sont quelquefois dévorés par leur mère. L'époque du part est peu connue; on ne sait pas non plus s'il a lieu une ou deux fois dans l'année. Ce point serait pourtant très-important à déterminer, dans le cas où l'on voudrait organiser des chasses ou battues. Le fer de lance se trouve partout, dans les grands bois comme dans les habitations. Les halliers, les broussailles, tous les lieux mal tenus, voilà ses domaines. Il se glisse assez souvent dans les jardins et les maisons de campagne, et se rencontre aussi, quoique rarement, dans l'intérieur des villes. « Une chose surprenante, dit encore M. Ruz de Lavison, c'est qu'avec la passion qu'on dit exister ici pour les maléfices, on ne se soit jamais servi du serpent comme instrument pour imaginer l'horrible fable d'Atar-Gull qui porte un serpent dans la chambre nuptiale de sa jeune maîtresse pour lui donner change de peau plusieurs fois dans l'année. Quand ce moment approche, sa jeune maîtresse momentanément, dit-on, à cause de l'épiderme qui se détache de devant la corne et une fois comme une tige. Pendant les deux ou trois jours qui suivent la nuit, il est plus faible, plus crédule et, par conséquent, plus redoutable. Ce serpent s'enroule ou se lève tou-

jours dans le même sens, c'est-à-dire de droite à gauche. On dit que, saisi par la queue et tenu droit comme un bâton, la tête en bas, il ne peut qu'écarter le cou, et qu'il ne peut qu'écarter le cou pour mourir celui qui le tient, pourvu que celui-ci ait la précaution de tourner de son côté la face inférieure ou ventrale de l'animal. Il est certain que la queue ne peut plus servir de point d'appui. La chair du *fer de lance* est généralement pâle; on assure qu'elle est bonne à manger; il est démontré qu'elle ne peut être nuisible. Nous ne décrirons pas ici l'appareil à vent qui contribue beaucoup à donner dans l'imagination des poètes. Le *fer de lance* n'est pas moins avec l'homme dans un état d'hostilité continuelle. Sans doute, les effets de la peur contribuent beaucoup à donner au caractère plus dangereux.

Signalons aussi ce fait, observé chez d'autres espèces, que le venin s'épuise par les morsures, ce qui rend le danger d'autant plus grand qu'il y a plus longtemps que l'animal n'a piqué. Cette morsure produit souvent la mort, tantôt subite, instantanée, tantôt plus ou moins lente, quelquefois sans aucun symptôme préalable; d'autres fois, précédée de troubles nerveux de congestion pulmonaire, de phlegmons ou de lésions aux intestins. Quand cette morsure n'est pas mortelle, elle peut néanmoins mener lieu à des abcès, à des gangrènes partielles, des fistules, des tumeurs, des paralysies des sens ou du mouvement, à la névralgie, au trouble de l'intelligence, à l'hypochondrie, etc.

Il y a quelque chose de plus dangereux que la morsure du serpent, c'est le traitement, souvent intellectuel et barbare, par lequel on aggrave les accidents qu'on a la prétention de combattre; car, il faut bien en convenir, à la Martinique comme en Europe, la médecine des bêtises est encore le pas aux remèdes de bonnes femmes. Ici, ce sont toujours les nègres qui, sous le nom de *panseurs*, jouissent du privilège de traiter les accidents. Les tonneaux de charbon, les magiques forment, avec le tafia, la base de cette thérapeutique sauvage, qui appelle à son secours les substances les plus diverses, toutes les herbes de la Saint-Jean. Toutefois, parmi les spécifiques employés, ce n'est pas à un bouquet de cannes qu'on leur ménage pour dernier asile. Il paraîtrait néanmoins que, s'ils sont sourds à la voix de l'homme, ils peuvent entendre le bruit de ses pas.

Le serpent *fer de lance* habite partout et jusque dans les habitations. Nul ne peut se croire à l'abri de ses funestes atteintes. Tel est pourtant l'empire de l'habitude, de l'apathie naturelle et de l'habitude, que l'on ne craint presque rien pour se débarrasser de ce dangereux reptile. On semble s'être résigné à vivre avec son ennemi. On dit, il est vrai, qu'en général le bôtrops n'attaque guère les autres bêtes vivantes; que, par une sage prévoyance de la nature, cet animal est d'un naturel timide, de mœurs nocturnes, et ne se jette sur l'homme que lorsqu'il est irrité; qu'on a probablement exagéré son naturel machant et la nombre des victimes qu'il a faites, etc. L'étude des mœurs des serpents venimeux, et en particulier du *fer de lance*, présente, du reste, on le comprend sans peine, de nombreuses difficultés, malgré le secours que peuvent offrir les observations et les reptiles, dans l'état de captivité, dit Dugès, ont la plus grande répugnance à se livrer, surtout en présence de l'homme, aux actes qui leur sont propres. En effet, à l'égard de M. Ruz de Lavison, placé sous la captivité de nos regards, le *fer de lance* dissimule, se contient, se résigne. Il offre les deux grandeurs de la résignation: le silence et l'immobilité, et, dans le cas où l'on voudrait impossible de faire arriver ces animaux vivants à la ménagerie du Muséum, à cause de l'horreur qu'ils inspirent. Aucun marin ne veut s'en charger.

— Esquisses et rapidement ce qu'on sait des mœurs des bôtrops. De tous les serpents venimeux, c'est celui qui offrirait l'exemple de la plus effrayante fécondité. M. Huc a vu une portée de soixante-sept serpenteaux. Ceux-ci sont faibles à leur naissance et très-heureusement soumis à des causes nombreuses de mortalité. Tous les animaux domestiques, les poules même, les dérisent. Une croyance assez répandue est que les serpenteaux sont quelquefois dévorés par leur mère. L'époque du part est peu connue; on ne sait pas non plus s'il a lieu une ou deux fois dans l'année. Ce point serait pourtant très-important à déterminer, dans le cas où l'on voudrait organiser des chasses ou battues. Le fer de lance se trouve partout, dans les grands bois comme dans les habitations. Les halliers, les broussailles, tous les lieux mal tenus, voilà ses domaines. Il se glisse assez souvent dans les jardins et les maisons de campagne, et se rencontre aussi, quoique rarement, dans l'intérieur des villes. « Une chose surprenante, dit encore M. Ruz de Lavison, c'est qu'avec la passion qu'on dit exister ici pour les maléfices, on ne se soit jamais servi du serpent comme instrument pour imaginer l'horrible fable d'Atar-Gull qui porte un serpent dans la chambre nuptiale de sa jeune maîtresse pour lui donner change de peau plusieurs fois dans l'année. Quand ce moment approche, sa jeune maîtresse momentanément, dit-on, à cause de l'épiderme qui se détache de devant la corne et une fois comme une tige. Pendant les deux ou trois jours qui suivent la nuit, il est plus faible, plus crédule et, par conséquent, plus redoutable. Ce serpent s'enroule ou se lève tou-

Il paraît qu'il mange aussi des oiseaux; mais il faut rabattre beaucoup des contes mercuriels de fiction. Presque tous les animaux veillent qu'on a faits sur ces prétendus capotins de la Martinique, il le vient, ensuite inspecteur de ponts et chaussées et s'occupa particulièrement de rechercher les moyens propres à faciliter l'établissement d'un système général de circulation par terre et par eau dans le royaume; mais l'opposition qu'il rencontra dans le corps des ingénieurs et dans le gouvernement l'empêcha de réaliser ses vues. Outre divers Mémoires, on a de lui : *la Science des canaux navigables ou Théorie générale de leur construction* (Paris, 1786, 2 vol. in-8°).

— Encycl. Ichtyol. La *Fera* est une espèce de corégone qui mesure de 40 à 50 centimètres de longueur; le poisson continue à grossir en vieillissant. Sa couleur, très-variable, est ordinairement d'un gris brunâtre sur le dos, avec des reflets verts et des points plus ou moins dissimulés sur les flancs. Les différences qu'on observe suivant la saison de l'année, l'âge des individus, les lieux où ils vivent, expliquent les dénominations de *Fera blanche*, *verte* ou *rouge*, en usage parmi les pêcheurs. La *Fera* habite les lacs de la Suisse, de la Bavière et de l'Autriche; elle est surtout très-commune dans le lac de Genève. Elle se nourrit de débris organiques, et particulièrement de petits animaux; elle est très-avide des insectes qui voltigent à la surface de l'eau. Dans le courant de décembre, elle dépose son frai sur les herbes, à une grande profondeur, et ce frai est soigné par le poisson pendant une coloration rose. En été et en automne, on en fait, dans le lac Léman, des pêches considérables; on voit alors tous les jours arriver à Genève, et particulièrement à la Martinière, des poissons de cette espèce dans les eaux de France, et les essais tentés à Huningue ont assez bien réussi.

On trouve aussi dans le Léman un autre poisson, qu'on a pris autrefois pour une variété de la *Fera*, mais qui paraît être une espèce distincte, à laquelle on a donné le nom de *grawene*.

— FÉRAL, s. r. pl. (fé-râ — mot lat. qui signif. bêtes féroces). Mamm. Nom scientifique latin donné par Linné à l'ordre des carnassiers.

— FÉRAL, ALLE ad. (fé-râ, a-le — lat. *feralis*, mépris). Ant. rom. Féroce, qui se rapporte aux morts ou aux funérailles: *Les fêtes FÉRALES*.

— Encycl. Ant. rom. *Fêtes férales*. Ces fêtes, qui avaient lieu dans le mois de février, consistaient en certains sacrifices obligatoires, et duraient onze jours, les derniers du mois; pendant ces onze jours, tout le peuple allait porter des viandes aux sépultures, prier pour les trépassés et faire des offrandes aux tombeaux. Four, etc. On y produisait et d'herbes funèbres, qui on mettait dedans un grain de sel avec de la farine; on y ajoutait du vin, dans lequel on avait fait tremper du pain, et le tout était répandu sur la sépulture. La fête se terminait en semant des violettes sur les tombes, tandis que des cierges et des lampes brûlaient autour. Les *férales* étaient célébrées dans toute l'étendue de l'empire romain et par les gens de toute condition.

— FÉRALD (Raymond), troubadour provençal. V. FÉRALD.

— FÉRAMINE s. f. (fé-ra-mi-ne — de *fer* à mine). Miner. Nom donné anciennement, par les mineurs, à la pyrite commune ou pyrite jaune, dont les se servaient, au lieu de silex, pour obtenir du feu: *Dans le principe, le briquet de déclairage, en usage dans les mines, consistait en une petite roue d'acier caméléon qui, en frottant rapidement contre un morceau de FÉRAMINE, projetait une suite d'étincelles suffisantes pour éclairer les ouvriers sans enflammer les mélanges explosibles*. (Maigne.)

— FÉRANDIÈRE (Marie-Anne PETTEAU, marquise de LA), femme poète française. V. LA FÉRANDIÈRE.

— FÉRANDINE s. f. (fé-ran-di-ne). Comm. Espèce d'étoffe de soie dont le trame est de laine ou de coton. On l'appelle aussi BURAIL.

— FÉRANDI (Jean), compositeur italien, né à Venise, mort à Munich en 1793. Il fut maître de chapelle du prince-évêque de Salzbourg, Charles VII. On a de lui des opéras, parmi lesquels nous citerons : *Bérénice* (1730); *Adriano in Siria* (1737); *Demofonte* (1740); *Artaserse* (1739); *Catone in Utica* (1753); *Diana pacata* (1758), etc.

— FÉRANDIÈRE s. m. (fé-ran-di-ère — rad. férandine). Comm. Celui qui fabrique la férandine.

— Anc. art. milit. Espèce de coffre à l'usage des armées, qui était échantonné en dessous et on chargeait sur le dos d'un mulet.

— FÉRAUDY (Joseph-Balthémy de), officier français, né à Marseille en 1762. Il entra dans le corps des ponts et chaussées, puis dans le génie militaire, se distinguant sous l'Empire en plusieurs circonstances; obtint le grade de colonel. Outre des mémoires scientifiques et littéraires, on a de lui : *Quelques fables ou Mes loisirs* (Paris, 1820, in-12).

— FÉRAULT adj. (fé-rô). Miner. *Lait férault*, Espèce de pierre poreuse et rouillée qui se trouve sous le lait.

— FÉRAULT ou FÉRAUD, conventionnel, député des Hautes-Pyrénées, né dans la vallée d'Aure, en Armagnac, en 1764, assassiné le 1^{er} prairial an III (20 mai 1795). Représentant des Hautes-Pyrénées à la Convention nationale, il vota la mort du roi sans appel ni sursis, et fut élu député de la Convention, il présenta le rapport des adresses contre le monarque, envoyées à la Convention par les sociétés populaires. Il inclinait vers la parti des girondins, et fut nommé à occuper une chaire de théologie à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il donna aux troupes l'exemple du courage en chargeant à la tête des colonnes, et fut blessé plusieurs fois. De retour à Wittenberg, en 1793, il fut, au 1^{er} thermidor, adjoint à Barras pour diriger la force armée contre Robespierre. Envoyé de nouveau en mission aux armées du Nord et de Rhin-et-Meuse, il y montra la même bravoure héroïque, et fut élu député de la Convention, au 1^{er} prairial, il fut, entre les députés, un de ceux qui opposèrent le plus de résistance à l'émeute; il se jeta au-devant d'un peuple qui se disposait à respecter la représentation nationale : «Tuez-moi, disait-il, mais ne violez pas la liberté de l'assemblée! Le courageux jeune homme se coucha même sur le seuil; mais la foule, suspendue d'ailleurs sur les excès de la réaction et par une effroyable misère, franchit cet obstacle vivant et pénétra dans la salle des séances, envahit également par toutes les autres issues. Féraud se jeta de nouveau dans le torrent